



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 137

Question orale n° 1603

Texte de la question

M. Bernard Madrelle souhaite attirer à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les travaux d'aménagement de la route nationale 137 dans le Nord-Gironde. En réponse à une précédente question orale - le 16 février 1999 - il lui avait indiqué que le financement de cette opération prioritaire était retenu au titre de la programmation pour 1999 et inscrit pour 18 millions de francs au contrat entre l'Etat et la région Aquitaine dans le cadre de son premier avenant. Cet engagement du Gouvernement réconfortait les élus locaux et réjouissait les usagers. Il ne s'est jamais concrétisé. Une nouvelle inscription au 12e plan pour 80 millions de francs n'a pas connu un sort meilleur. A ce jour, en dépit des efforts déployés par les élus et malgré la mobilisation de la population, cet itinéraire figure encore en bonne place parmi les plus meurtriers de France. La RN 137 ne répond pas aux exigences de la sécurité routière, les indispensables aménagements structurels font toujours défaut. La direction départementale de l'équipement (DDE) invoque une défaillance de ses services et annonce qu'elle va recourir à un bureau d'études privé dans les jours prochains. Une telle inertie est injustifiable et inadmissible quand il s'agit de la vie de nos concitoyens. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour pallier les carences de la DDE et mettre fin à ses atermoiements inexplicables afin de relancer immédiatement ce projet enlisé depuis maintenant six ans.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 137 EN GIRONDE

Mme la présidente. M. Bernard Madrelle a présenté une question, n° 1603, ainsi rédigée :

« M. Bernard Madrelle souhaite attirer à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les travaux d'aménagement de la route nationale 137 dans le Nord-Gironde. En réponse à une précédente question orale - le 16 février 1999 - il lui avait indiqué que le financement de cette opération prioritaire était retenu au titre de la programmation pour 1999 et inscrit pour 18 millions de francs au contrat entre l'Etat et la région Aquitaine dans le cadre de son premier avenant. Cet engagement du Gouvernement réconfortait les élus locaux et réjouissait les usagers. Il ne s'est jamais concrétisé. Une nouvelle inscription au XIIe plan pour 80 millions de francs n'a pas connu un sort meilleur. A ce jour, en dépit des efforts déployés par les élus et malgré la mobilisation de la population, cet itinéraire figure encore en bonne place parmi les plus meurtriers de France. La RN 137 ne répond pas aux exigences de la sécurité routière, les indispensables aménagements structurels font toujours défaut. La direction départementale de l'équipement (DDE) invoque une défaillance de ses services et annonce qu'elle va recourir à un bureau d'études privé dans les jours prochains. Une telle inertie est injustifiable et inadmissible quand il s'agit de la vie de nos concitoyens. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour pallier les carences de la DDE et mettre

fin à ses attermolements inexplicables afin de relancer immédiatement ce projet enlisé depuis maintenant six ans. »

La parole est à M. Bernard Madrelle, pour exposer sa question.

M. Bernard Madrelle. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement.

Je souhaite attirer à nouveau l'attention du Gouvernement sur les travaux d'aménagement de la route nationale 137 dans le nord-Gironde.

En réponse à une précédente question orale, M. Gayssot m'avait indiqué, le 16 février 1999, que le financement de cette opération prioritaire était retenu au titre de la programmation pour 1999 et que 18 millions de francs étaient inscrits au contrat entre l'Etat et la région Aquitaine dans le cadre de son premier avenant. Cet engagement du Gouvernement réconfortait bien sûr les élus locaux et réjouissait les usagers. Malheureusement, il ne s'est pas concrétisé.

Une nouvelle inscription au XI^e plan, pour 80 millions de francs, n'a pas à ce jour connu un sort meilleur.

En dépit des efforts déployés par les élus et malgré la mobilisation de la population et du préfet, cet itinéraire figure encore en bonne place parmi les plus meurtriers de France. Une écolière de douze ans a été dernièrement tuée sur cet axe en prenant le car scolaire.

La RN 137 ne répond plus aux exigences de la sécurité routière, les indispensables aménagements structurels font toujours défaut. La direction départementale de l'équipement invoque une défaillance de ses services et annonce qu'elle va recourir à un bureau d'études privé dans les jours prochains. Une telle inertie est inadmissible quand la vie de nos concitoyens est en jeu.

A quoi servent les campagnes de sensibilisation destinées à responsabiliser les automobilistes quand, par ailleurs, l'amélioration et la mise en sécurité des infrastructures sont négligées ?

Voilà pourquoi je prie instamment ; je supplie même le Gouvernement de prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ces attermolements et relancer immédiatement ce projet enlisé depuis trop longtemps.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au logement.

Mme Marie-Noëlle Lienemann, *secrétaire d'Etat au logement*. Monsieur le député, la route nationale 137, parallèle et complémentaire de l'autoroute A 16, assure une fonction de desserte locale fine et supporte un trafic moyen variant de 16 000 véhicules par jour, aux abords de Saint-André-de-Cubzac, à 8 000 véhicules par jour, à la limite de la Charente-Maritime. Avec un taux supérieur à la moyenne nationale, l'accidentologie constatée y reste préoccupante.

Pour remédier à cette situation, des mesures ont été arrêtées dans le cadre d'une étude préliminaire. Il est ainsi prévu de réaliser des aménagements visant, en priorité, à sécuriser les carrefours et à améliorer la traversée des agglomérations en apaisant la circulation et en réduisant la vitesse, qui reste l'un des principaux facteurs d'accidents de la route.

Comme vous le rappelez, une enveloppe de 18 millions de francs a été retenue dès 1999 à l'occasion de la révision du XI^e contrat de plan, qui a permis d'engager les travaux les plus urgents en anticipant le nouveau contrat de plan. Ainsi, les accotements des sections les plus empruntées ont été stabilisés au cours de l'année 1999 afin d'aménager des zones de récupération en cas de sortie de route des usagers. Les travaux se poursuivent actuellement avec l'aménagement de la traversée de Pugnac, qui devrait s'achever prochainement, et par l'aménagement, à partir de 2002, de cinq carrefours.

L'enveloppe de 80 millions de francs inscrite au contrat de plan pour la période 2000-2006 permettra de réaliser plus d'une vingtaine d'aménagements, dont ceux de plusieurs traversées d'agglomération. Les

études d'avant-projet sommaire sont en cours de finalisation et les procédures d'acquisitions foncières seront lancées en 2002. La réalisation des travaux est prévue dans la foulée. Dans le but d'accélérer leur réalisation, la DDE, qui connaît un surcroît d'activité, fera appel à un bureau d'études privé qui viendra compléter l'action de ses services mobilisés pour cette opération.

Soyez assuré, monsieur le député, que M. Gayssot fera diligence pour éviter l'enlisement que vous redoutez.

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Madrelle.

M. Bernard Madrelle. Je veux remercier Mme la secrétaire d'Etat de ces précisions. Certes, un certain nombre de travaux de mise en sécurité ont été réalisés mais il y a tant de choses à faire qu'il ne faut pas perdre de temps, comme cela est le cas actuellement.

Je souhaite que le Gouvernement suive ce dossier de près. Comme dans la question posée par M. Jean-Bernard Raimond, ce sont chaque jour des vies humaines qui sont en jeu.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1603

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7151

Réponse publiée le : 19 décembre 2001, page 9516

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 2001